Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20241107-AM07112024-AR
Accuse vertifié exécutoire
Réception par le préfét : 07/11/2024

Normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 5 novembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE LA PECHE ET AUTRES ACTIVITES NAUTIQUES

## La Maire de Vire Normandie,

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2215-1 sur les pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de l'environnement et le code de la santé publique ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Calvados du 14 janvier 1981 modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 27 août 2024 portant réglementation de la pêche et autres activités nautiques

**Vu** l'avis de l'ANSES relatif à l'actualisation de l'évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et leurs toxines dans les eaux destinées à l'alimentation, les eaux de loisirs et les eaux destinées aux activités de pêche professionnelle et de loisir.

**Considérant** les contrôles sanitaires du 29.10.2024 indiquant la présence de cyanobactérie dans le lac de la Dathée à un taux inférieur au seuil d'alerte défini par l'ANSES.

Considérant qu'il apparait possible d'autoriser la pêche sans consommation avec remise à l'eau depuis les abords du lac,

## ARRÊTÉ

<u>Article 1er:</u> La pêche à la consommation est autorisée sur et aux abords du Lac de la Dathée situé sur le territoire de Vire Normandie. La pêche dite « No Kill », c'est-à-dire une remise à l'eau obligatoire, est autorisée uniquement depuis le bord du lac sur le territoire de Vire Normandie.

Article 2: La baignade demeure interdite.

<u>Article 3 :</u> De nouvelles interdictions pourront intervenir lorsque les contrôles sanitaires effectués présenteront des taux supérieurs au seuil d'alerte.

<u>Article 4</u>: Cet arrêté s'applique sur les limites territoriales de Vire Normandie conformément au pouvoir de police du Maire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- La Sous-Préfecture de Vire Normandie,
- La compagnie de Gendarmerie de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 5 novembre 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

Arrêté municipal du 5 novembre 2024

